

**CARTE PROFESSIONNELLE  
MODIFICATIONS DE SITUATION  
AVEC ou SANS CHANGEMENT DE CARTE****TRANSACTION SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE  
GESTION IMMOBILIERE - SYNDIC - MARCHAND DE LISTES  
PRESTATIONS DE SERVICES - PRESTATIONS TOURISTIQUES**

- [Le formulaire de modification](#) de carte complété et signé (à télécharger)
- Pour un ressortissant d'un Etat tiers, établi en France** : Un extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois, ou à défaut un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative de cet Etat.

**La modification concerne :****1 - Le changement de : l'adresse de l'établissement principal, du siège social, la dénomination,  
la forme juridique, le changement du représentant légal,**

- Un extrait du RCS qui mentionne ces modifications
- L'aptitude professionnelle en cas de changement de représentant légal
- Attestation de garantie financière\*, pour l'année en cours, délivrée par l'organisme garant  
**ou**
- Attestation sur l'honneur du titulaire qu'il ne reçoit ni détient directement ou indirectement, à l'occasion de tout ou partie des activités pour lesquelles la carte est demandée, aucun fonds, effet ou valeur
- L'ancienne carte professionnelle au moment de la remise de la nouvelle carte
- Copie de la pièce d'identité du nouveau représentant légal

**2 - le changement de garant ou d'assureur :**

- Attestation de garantie financière\*, mise à jour, délivrée par l'organisme garant  
**Ou**
- Attestation d'assurance\*, mise à jour, contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle

**3 - Une déclaration de NON détention de fonds (pour l'activité de transaction) :**

- Une déclaration sur l'honneur qu'il n'est reçu ni détenu, directement ou indirectement des fonds, effets ou valeurs

*La CCI se réserve le droit de vous demander des pièces complémentaires lors de l'instruction de votre dossier*

*\*les attestations doivent porter la mention des activités concernées*

#### 4 - Une déclaration de détention de fonds :

- Attestation de garantie financière\*, pour l'année en cours, délivrée par l'organisme garant
- Attestation de l'établissement de crédit qui a ouvert le « compte séquestre » avec indication du n° de compte et coordonnées de l'agence qui le tient.

#### 5 - Une déclaration d'avenant à la garantie financière :

- Attestation de garantie financière\*, pour l'année en cours, délivrée par l'organisme garant avec copie de l'avenant le cas échéant

#### REMUNERATION POUR L'INSTRUCTION ET DE DELIVRANCE DE LA CARTE MODIFIEE (arrêté du 19 juin 2015)

- 50 €**, chèque à l'ordre de la CCI du MORBIHAN (ou par Carte Bleue)

**RENSEIGNEMENTS au 02 97 02 40 00**  
[cartes.immo@morbihan.cci.fr](mailto:cartes.immo@morbihan.cci.fr)

**La CCI se réserve le droit de vous demander des pièces complémentaires lors de l'instruction de votre dossier**

*\*les attestations doivent porter la mention des activités concernées*